

Les impacts



Environnementaux

- Dégradation des écosystèmes, dont la diminution de la qualité de l'eau et le vieillissement accéléré des lacs, compromettant ainsi leur fonction durable
- Diminution de la diversité génétique des espèces indigènes, en s'hybridant avec ces dernières, et constituant une menace pour certaines espèces vulnérables ou rares
- Déplacement des espèces indigènes sous l'effet de la prédation ou de la compétition dans la recherche de nourriture et d'autres ressources



Économiques

- Répercussions négatives sur la productivité forestière, agricole ou aquacole
- Contrôle et gestion des EEE sont parfois difficiles et coûteux
- Influence négative sur les valeurs des propriétés dans les zones infectées par les EEE



Sociaux

- Menace pour la santé humaine (maladies)
- Transmission de maladies et de parasites à la faune et à la flore
- Perte d'usage des plans d'eau (baignade, canot-kayak-pédalo, pêche, etc.) ou de plein air (randonnée pédestre)

Seule la prévention permet d'éviter la propagation des espèces envahissantes

Vous avez vu une EEE ?



Lorsque vous apercevez une espèce exotique envahissante, vous pouvez photographier, localiser et signaler cette espèce grâce à l'application mobile Sentinelle. Il s'agit d'un outil de détection et de cartographie des EEE. Pour vous aider à identifier les EEE, rendez-vous sur le site web de [Sentinelle](#) pour consulter les fiches descriptives.



Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite - Estérel

RDL

Courriel : regroupementdeslacs@gmail.com

Les espèces exotiques envahissantes



©MELCC—SCC Sentinelle

Protection de l'environnement et des plans d'eau

Mais qu'est-ce une EEE?



Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme qui vit dans un milieu où elle n'est pas naturellement présente. Au Québec, on dénombre plus de **70 espèces** animales et végétales envahissantes.

Plus près de nous, un herbier de myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*, *Eurasian water-milfoil*) a été détecté près du débarcadère du lac Masson à l'été 2021.

L'introduction, intentionnelle (poissons ou plantes d'aquarium, feuillage fleuristes, utilisation d'une espèce pour contrôler la population d'une autre espèce) ou accidentelle (embarcations et équipements nautiques, espèces transportées sur des marchandises), se fait principalement par les activités humaines.

Puisque les EEE n'ont généralement pas de prédateurs dans leur nouveau milieu, cela favorise leur prolifération. Il est difficile, voire impossible, de les éradiquer et leur contrôle est coûteux. Les EEE représentent une menace à la fois économique, sociale et environnementale.

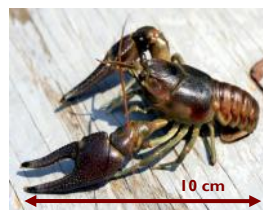
Contribuons à prévenir la propagation de ces espèces nuisibles en étant vigilants et en apprenant à les reconnaître.



Espèces aquatiques

Parmi les espèces les plus répandues dans les Laurentides, il y a le myriophylle à épis et la châtaigne d'eau. Mais que pouvons-nous trouver d'autre dans nos plans d'eau?

Écrevisse à taches rouges (*Orconectes rusticus*)



- ◆ Couleur de la carapace varie entre le gris-bleu et le brun-vert foncé
- ◆ Tache rouille est présente de chaque côté de la carapace
- ◆ Pincés sont robustes et ont une bande noire à leur extrémité

Cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*)



- ◆ Crustacés de la famille du zooplancton qui s'agglutinent aux lignes à pêche et aux conduites d'eau privées
- ◆ Corps de 1 à 1,5 cm, surmonté d'un gros œil noir ou rouge et composé d'une paire d'antennes et de quatre paires de pattes
- ◆ Longue queue droite ou légèrement incurvée, parsemée de paires d'épines et représentant près de 70 % de la longueur de l'animal

Hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*)



- ◆ Feuilles ont la forme d'un cœur ou d'un rein mesurant de 1,5 à 6,5 cm de long et se caractérisent par des nervures concentriques
- ◆ Elles sont attachées sur de longs pétioles et disposées en rosettes
- ◆ Fleur d'un blanc rosâtre mesurant jusqu'à 2 cm

Espèces terrestres

Voici quelques espèces de milieux humides ou non qui prolifèrent dans la province du Québec autant sur le bord des routes, les boisés ou les marais.

Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)



- ◆ Plante herbacée vivace atteignant de 2 à 5 mètres de hauteur et dont la sève contient des toxines
- ◆ Colonise les milieux perturbés frais et humides, les berges des cours d'eau, les fossés des chemins de fer et des routes, les prés et les terrains vagues ou en culture
- ◆ Fleurs pouvant atteindre de 20 à 50 cm de diamètre.

Roseau commun (*Phragmites australis subsp. australis*)



- ◆ Plante herbacée vivace atteignant jusqu'à 5 mètres de hauteur
- ◆ Prolifère dans les milieux humides non boisés, mais peut aussi croître dans les sols secs (marais, les canaux de drainage et les emprises des routes et des autoroutes)
- ◆ Fleurs ont la forme de panicules touffues de 15-40 cm de long. Elles sont composées de plusieurs branches portant des épillets de 3-10 fleurs.

Panais sauvage (*Pastinaca sativa*)



- ◆ Plante bisannuelle ou vivace à courte durée de vie, pouvant mesurer jusqu'à 2 m de haut
- ◆ Colonise les bords des routes, des voies et des sentiers. On l'observe aussi dans les terrains et les champs abandonnés.
- ◆ Fleurs jaunes sont composées de 5 pétales entiers et mesurent environ 2,5 mm de large. Les ombelles mesurent de



ATTENTION!

La sève de certaines de ces espèces terrestres peut causer des irritations cutanées, des brûlures ou des ampoules.